

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale



En juin 2006, Pascal Néel, Maire de Parisot, vice président du Pays délégué au SCoT, le définissait ainsi :

C'est le mode d'emploi du territoire pour l'urbanisme et l'habitat qui donne un cadre à tous les élus pour élaborer, ou modifier, leurs documents d'urbanisme locaux. Il est issu de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU). Son objectif est d'organiser pour les années à venir, l'habitat, les déplacements, les activités économiques (zones d'activités, agriculture, etc.) et l'urbanisation à l'échelle du Pays. Nos choix dans ces domaines ont des conséquences en cascade et à long terme sur l'environnement, le cadre de vie et l'économie.

Le SCoT doit être l'expression de la volonté de la population que son territoire existe en tant que tel, et non comme un espace dortoir coincé entre les agglomérations de Toulouse, Montauban et Albi. (Extrait du journal du Pays - Juin 2006).



Depuis les travaux ont été menés par le Pays qui a rendu son diagnostic en janvier 2007. Ce document d'étape est disponible sur le site www.pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr . Il présente de manière très détaillée :

- Les éléments de cadrage du territoire, et l'évolution des documents réglementaires.
- L'analyse de la démographie, sa croissance et les caractéristiques des nouvelles populations.
- L'habitat, sa dynamique et ses répercussions sur le cadre de vie.
- L'économie, les caractéristiques de ses composantes.
- Les équipements et services à la personne, analyse de l'offre et des besoins.
- Les déplacements et transports, contexte et problématiques du réseau routier.
- Les enjeux et besoins prospectifs.

L'exploitation de ce diagnostic a débouché sur l'élaboration d'un PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). Le document en date du 19 juin 2007, a été communiqué pour étude à toutes les communes du Pays. Il reprend et précise le cadre stratégique du SCoT avant de décrire les actions préconisées pour les quatre objectifs du PADD :

- pour l'environnement et les paysages
- pour l'habitat
- pour l'économie et les services
- pour les déplacements.

Le projet a été arrêté par le comité syndical du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou, le 5 février 2008, pour ensuite être proposé pour avis aux communes et communautés de communes du Pays, ainsi qu'aux Personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires) et aux territoires limitrophes compétents en matière d'urbanisme. Cette consultation s'est déroulée d'avril 2008 à juillet 2008. La phase d'instruction du projet de SCoT nous amène aujourd'hui à soumettre le dossier à l'avis du public. Pour cela, une enquête publique sera ouverte du lundi 3 novembre 2008 au vendredi 5 décembre 2008. Pendant toute cette période, un dossier mis à disposition de tous dans les lieux référencés permettra d'informer chacun sur le contenu du SCoT et de recueillir les appréciations, suggestions et contre-propositions, par courrier ou verbalement auprès de la commission d'enquête qui tiendra des permanences aux lieux d'enquête qui ont été désignés. A l'issue de cette enquête, un rapport et des conclusions seront élaborés par les commissaires-enquêteurs et seront mis à disposition du public. Le Syndicat Mixte du Pays pourra alors approuver le projet de SCoT en considération des éléments recueillis lors de la consultation et de l'enquête publique. Tout document d'urbanisme dans le périmètre du Pays, devra alors y faire référence, et le mettre en application.